

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1447

Artikel: Congrès du PSS : le printemps de Lugano
Autor: Savary, Géraldine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1026231>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le printemps de Lugano

Le parti socialiste suisse s'est réuni le week-end dernier à Lugano. Au programme, l'adoption des thèses sur le service public et la désignation de la nouvelle direction du parti. Après les années de divisions et de querelles internes, l'heure est à la réconciliation.

LUGANO, C'EST LOIN, Lugano, c'est long. Pour qui espérait profiter d'un week-end de Congrès du parti socialiste au Tessin pour anticiper les vacances d'automne, ce fut plutôt raté. Un trajet interminable, la traversée de la Suisse en équerre, pas le moindre wagon-bar. Et la pluie, constante, implacable. Les flots tourbillonnants, terreux, de la Reuss au moment de traverser le Gothard laissaient présager ce que les congressistes ignoraient encore: le drame des communes valaisannes, le déchaînement des eaux, les éboulements.

A l'ordre du jour du Congrès du PSS, le service public. Enfin. Le thème divisa depuis longtemps le parti, il devait forcément incarner le symbole de la réconciliation, tout comme l'accession à la présidence de Christiane Brunner, le «printemps du PSS».

Enfin le débat

Services publics, donc. Depuis trois ans, le parti socialiste suisse débat du sort des grandes régies fédérales, de ses positions face à l'ouverture des marchés et du rythme des privatisations. Mais jamais encore, il n'avait abordé le problème de face. La première salve avait été tirée par la Jeunesse socialiste suisse au Congrès de Davos, en 1996. A Neuchâtel quelques années plus tard, un amendement a été adopté concernant l'électricité. Il s'opposait au processus de libéralisation ou prévoyait que celui-ci n'ait pas lieu plus rapidement que ce qu'exige la directive européenne.

Jusqu'à présent, les présidences successives étaient parvenues à éviter la discussion; Peter Bodenmann parce que la question était trop idéologique, Ursula

Koch parce qu'elle ne l'était pas assez. Cette fois-ci, poussée par les événements – entre autres le projet de Leuenberger de privatiser Swisscom et de créer une banque postale – la direction du parti a pris les devants. Enfin, disons plutôt qu'elle a déblayé le terrain.

Une commission a été chargée de pondre un texte censé rassembler les différentes «sensibilités» au sein de la gauche. Résultat: deux textes, celui de Pierre-Yves Maillard, conseiller national vaudois, et de Simonetta Sommaruga, conseillère nationale bernoise. De la direction du parti par contre, silence, on ne «résolutionne» pas. D'un côté, la défense d'entreprises publiques fortes, qu'il s'agit de préserver en résistant à l'offensive des monopoles privés, de l'autre, une attitude dite «pragmatique», qui allie scepticisme et ouverture (des esprits et des marchés). Les deux résolutions, soumises au Congrès l'une contre l'autre, sans arbitrage de la direction, promettaient des discussions enflammées, des réquisitoires et des mises à l'index.

Tant mieux ou tant pis, les déchirements n'eurent pas lieu. D'une part, parce que ce congrès invitait au calme après les tempêtes de l'année dernière. D'autre part, parce qu'une résolution de dernière minute – les congressistes en ont pris connaissance le jour même – rédigée par Werner Marti et Suzanne Leutenegger – dégagea le débat en corner.

Opposé dans un premier temps à la résolution Sommaruga, le texte de Maillard passe haut la main; puis, par 328 voix contre 245, la résolution Marti/Leutenegger est adoptée par le Congrès. Au final, c'est étrange, tout le monde est content. Dans les médias, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger,

Le bal des débutants

UN CONGRÈS, ÇA sert non seulement à adopter des résolutions mais aussi à faire l'état des lieux des parlementaires qui ont du poids dans le parti.

A ce titre, le débat sur les services publics était fort instructif. Il y eut, pour s'inscrire à la tribune, ceux qui commencent à compter: pour la Suisse romande, le trio Maillard-Garbani-Rossini et pour la Suisse allemande Hoffman-Sommaruga-Rechsteiner (Rudi).

Et puis il y eut ceux qui comptent mais qui n'ont plus de «grandes» ambitions: entre autres Rennwald, Strahm ou Hämerle, positionnés, clairs, ne cherchant pas le consensus.

Mais ceux qui comptent et à qui l'on pourrait prêter quelques ambitions (Cavalli, Goll, Rechsteiner Paul) restèrent en retrait. Trop dangereux?

L'avenir du service public: fixer des règles du jeu claires

qui se déclarait pourtant proche des thèses Sommaruga, exprime sa satisfaction et son soulagement. Pierre-Yves Maillard aussi, qui considère que «de toutes les défaites que j'ai vécues, c'est celle que je préfère». Alors qui sont les perdants, qui sont les gagnants? Et surtout quelle orientation le parti socialiste suisse s'est-il choisie lors de ce Congrès?

Un refus des privatisations

Difficile a priori d'apercevoir une véritable ligne de démarcation; le parti socialiste slalome entre la défense du service universel, de l'emploi, des régions périphériques et l'amélioration des prestations, la baisse des coûts pour le consommateur, la défenses des petits actionnaires ou les exigences européennes.

Mais se dégage néanmoins de ce Congrès un net refus des privatisations des entreprises publiques, lié à une certaine ouverture à la libéralisation des marchés, inévitable dans le contexte européen. La ligne défendue par Sommaruga, qui propose d'aménager les conditions de régulation d'un marché libéralisé, est balayée. Le désaveu est tel qu'on peut saluer le courage de celle qui, manifestement à dessein, a joué le rôle d'épouvantail à moineaux.

Les positions de la gauche romande sortent renforcées, quand bien même la résolution Maillard n'a pas recueilli la majorité des suffrages. Le texte d'orientation adopté par le Congrès stipule entre autres que le PS s'engage pour le maintien des entreprises étatiques; les monopoles naturels doivent par principe être aux mains des collectivités publiques; le Conseil fédéral et le Parlement doivent formuler une stratégie de propriétaire pour toutes les entreprises contrôlées, qui assure et soutient un développement d'avenir du service public. Cela vaut pour Swisscom, tout comme pour La Poste, les CFF et la SSR.

La marge de manœuvre du conseiller fédéral Leuenberger se resserre donc. Pour autant qu'il respecte l'orientation adoptée par les délégués de son parti. En 1982 – qui s'en souvient? – le Congrès de Lugano préconisait la rupture avec le capitalisme. Le texte fait toujours foi, mais on est encore loin du compte. Et ce week-end-là aussi, il pleuvait sur Lugano. gs

LA DÉMARCHE INTELLECTUELLE des partisans du service public étatique ne diffère pas de celle des thuriféraires de la libéralisation. Les deux camps érigent en théorie générale une démarche qui pourtant ne tolère pas l'abstraction. Les socialistes suisses, réunis en congrès à Lugano, n'ont pas su éviter cet écueil, même s'ils ont adopté une position intermédiaire.

L'analyse empirique ne permet pas en effet d'affirmer de manière catégorique la supériorité de l'une ou l'autre thèse: chaque exemple à l'appui des avantages d'un modèle peut être démenti par un contre-exemple, qu'il s'agisse du prix, de la qualité ou de la fiabilité des prestations. C'est dire que sur les modalités devant présider à la fourniture de prestations dites de service public, il faut dans chaque cas examiner la situation de manière pragmatique, en fonction des valeurs qu'une collectivité est prête à défendre et des objectifs poursuivis.

Comment défendre au mieux les valeurs publiques?

Sur les valeurs et les objectifs, les socialistes ne divergent pas, le conseiller fédéral Moritz Leuenberger l'a rappelé à Lugano: une société pacifiée, des individus autonomes et solidaires; au service de ces valeurs, un service public fort et moderne fournissant des prestations essentielles de qualité accessibles à chacune et à chacun, et aux mêmes conditions dans toutes les régions du pays.

Les divergences naissent au sujet des moyens les plus adéquats au respect de ces valeurs et à la réalisation de ces objectifs. Les uns, en particulier en Suisse romande, regrettent la situation de monopole réservant aux entreprises publiques le soin de fournir les prestations de service universel. Comme si l'Etat, pour garantir tout à la fois égalité de traitement, qualité des prestations, juste prix et souci de l'environnement, devait naturellement s'appuyer sur des entreprises publiques. L'exemple du secteur énergétique est là pour démentir cet avantage naturel. Les entreprises d'électricité, largement contrôlées par les collectivités publiques, imposent des tarifs très variables selon le lieu; elles ont développé leur capacité de production bien au-delà des besoins et font le choix

problématique de l'énergie nucléaire. Publiques, elles ont su se soustraire au contrôle démocratique pour n'obéir qu'à leur propre logique de pouvoir. Tel n'est pas le cas de l'assurance contre l'incendie, monopole d'Etat dans plusieurs cantons. Parce que ces établissements investissent largement dans la prévention, ils ont pu maintenir un niveau de prime très favorable aux assurés. Il n'y a donc pas de raison de libéraliser ce marché.

Par contre, la libéralisation du transport des marchandises par chemin de fer doit dynamiser ce secteur et renforcer le rail face à la route. En revanche, le monopole subsiste dans le trafic national pour assurer une desserte de tout le territoire. Alors que la concurrence dans le trafic régional a déjà permis d'améliorer l'offre: la ligne du lac de Constance, condamnée par les CFF, a été reprise avec succès par une compagnie locale.

L'actualité brûlante, c'est bien sûr Swisscom. Soumise à rude concurrence, l'entreprise perd des parts de marché. Pour s'en sortir et faire face aux lourds investissements qu'exige l'évolution technologique, elle doit étendre ses activités à l'étranger. Faut-il vendre la part majoritaire de la Confédération? Il est difficile de répondre aujourd'hui. Mais si Swisscom devait rapidement nouer les alliances nécessaires, la loi actuelle l'en empêcherait. Une délégation de compétence au Conseil fédéral paraît donc justifiée. Car c'est de la survie de l'entreprise qu'il s'agit.

Trouver des régulations efficaces

En nous crispant sur le statut public ou privé des entreprises opérant dans un domaine d'intérêt public, nous négligeons de débattre de l'essentiel, à savoir la qualité de la régulation de ces domaines par l'Etat. Car en libéralisant ou en privatisant, l'Etat ne se dégage pas de sa responsabilité. Une responsabilité qui se traduit par la fixation de règles du jeu claires, par des conditions techniques, économiques et sociales posées aux opérateurs, dont le respect exige contrôle et le cas échéant sanction. Plus que sur les grands principes, c'est là que se joue l'avenir du service public. jd